



LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2018-09 du lundi 9 avril 2018

relatif à

L'OCTROI DE LA BOURGEOISIE D'HONNEUR DE LA VILLE D'AIGLE

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Gustave Doret, Frédéric Rouge ou encore Alphonse Mex. Des noms de lieux, mais surtout des noms de personnalités qui ont marqué la vie d'Aigle. Les Municipalités successives ont toujours, depuis 1943, cherché à mettre en valeur les personnes d'Aigle qui ont laissé une trace dans l'Histoire. C'est dans la droite ligne de cette politique de reconnaissance, pour récompenser le travail et le talent d'un aiglon que la Municipalité, par le présent préavis, sollicite votre Conseil en vue de l'octroi de la bourgeoisie d'honneur de la Ville d'Aigle à M. Sébastien Buemi.

2. HISTORIQUE

Monsieur Sébastien Olivier Buemi, né le 31 octobre 1988 à Aigle, commence la compétition en 1994 par le karting et remporte, au fil des ans, plusieurs titres nationaux et internationaux. Il passe à la monoplace en 2004 en championnat d'Allemagne de Formule BMW où, troisième pour sa première saison, il se classe deuxième l'année suivante, lors de son incorporation à la filière Red Bull Junior Team. En 2006, Red Bull place M. Buemi en championnat de Formule 3 Euroseries. Parallèlement, il remplace un autre pilote en championnat d'Europe de Formule Renault sur quelques courses ; bien que ne participant qu'à une petite partie de la série, il terminera cette année-là à la 6e place du championnat d'Europe. En 2007, il repart pour une saison de Formule 3 Euroseries, championnat dont il

dispute le titre jusqu'à la dernière rencontre pour terminer deuxième. Mais dès le mois de mai, il est appelé à remplacer un autre pilote, blessé, en GP2. Parallèlement à ce programme de F3 et de GP2, encore complété de quelques épreuves d'A1GP, M. Buemi effectue aussi de nombreux tests de Formule 1.

Il effectue, en 2009, ses débuts en Formule 1 au sein de la Scuderia Toro Rosso. Avec deux points inscrits au Grand Prix automobile d'Australie 2009, il devient le quatrième plus jeune pilote à inscrire un point en championnat du monde de Formule 1.

En 2012, Sébastien s'allie aussi avec l'écurie Toyota, en endurance. Un an plus tard, il termine deuxième des 24 Heures du Mans, et remporte la dernière épreuve de la saison, à Bahreïn. En 2014, la saison démarre à fond, avec deux victoires consécutives lors des deux premières épreuves, à Silverstone et Spa. Aux 24 Heures du Mans, après un accident en début de course qui le relègue à 12 tours des leaders, Sébastien et ses équipiers remontent les places une à une pour terminer sur la troisième marche du podium.

Après deux autres victoires, sur les circuits du Mont Fuji et de Shanghai, Sébastien Buemi et son coéquipier Anthony Davidson décrochent le titre mondial d'endurance à une course de la fin de la saison. En 2017, ils se classent 2^{ème} au Championnat du monde d'endurance FIA des pilotes, en remportant 5 des 9 épreuves de la saison.

Parallèlement, Sébastien Buemi débute le tout nouveau championnat de Formule E de monoplaces électriques avec l'écurie eDams Renault. Il est sacré vice-champion des pilotes, avec trois victoires en onze courses, échouant à un point du titre, décroché par Nelson Angelo Piquet (le fils du triple Champion du monde de F1), mais remporte le titre par équipes. En 2016, il remporte le titre de Champion du monde de Formule E et termine également la saison 2017 sur la seconde marche du podium.

Durant toute sa carrière, il a été soutenu et encadré par sa famille et plus particulièrement par ses parents qui, non contents de l'avoir initié aux sensations des sports mécaniques depuis son plus jeune âge, ont durant de nombreuses années accompagné M. Sébastien Buemi sur tous les circuits où il a couru étant adolescent.

M. Buemi est marié, père de deux enfants et réside à nouveau à Aigle depuis un an et demi après plusieurs années passées à l'étranger pour des raisons professionnelles. Il est le petit-fils de Georges Gachnang, entrepreneur aiglon, passionné d'automobile, fondateur de Gachnang Automobile en 1971 et, dans les années 1960, de la Scuderia Cegga (pour Claude et Georges Gachnang) dont les Cegga-Ferrari et Cegga-Maserati ont défié les champions sur les circuits européens, il a notamment disputé les 24 heures du Mans. Il est aussi le cousin de Natacha Gachnang, considérée comme l'une des femmes pilotes les plus rapides au monde.

3. CONTEXTE ACTUEL

Compte tenu de son parcours sportif et de son attachement à sa ville d'origine, M. Buemi, au même titre que les sept autres bourgeois d'honneur d'Aigle contribue au rayonnement de notre cité. La Municipalité souhaite marquer sa reconnaissance à M. Buemi et sa famille pour cela.

4. DESCRIPTION DU PROJET

L'expression de cette reconnaissance peut se manifester notamment sous la forme de l'octroi de la bourgeoisie d'honneur. L'octroi de la bourgeoisie d'honneur est régi par le droit cantonal et est de la compétence du législatif conformément aux dispositions de la Loi sur le droit de cité vaudois du 19 décembre 2017 (LDCV – RSV 141.11) qui stipule, à son art. 64, al.1, que : « *Le Conseil communal ou général peut accorder la bourgeoisie d'honneur à une personne qui a rendu des services importants au pays, au canton ou à la commune ou qui s'est distinguée par des mérites exceptionnels* ».

Cette loi précise encore, que :

- *Le canton et les communes peuvent en tout temps accorder un droit de cité d'honneur, respectivement une bourgeoisie d'honneur, lesquels n'auront toutefois aucun des effets du droit de cité et de la bourgeoisie ordinaires. (art. 62)*
- *La bourgeoisie d'honneur est personnelle et intransmissible. (art 64, al 3)*
- *Le droit de cité d'honneur ne confère pas de bourgeoisie d'honneur. La bourgeoisie d'honneur ne confère pas le droit de cité d'honneur. (art 65)*

5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITÉ

Pour satisfaire aux dispositions réglementaires, la procédure d'octroi de la bourgeoisie d'honneur comprend le dépôt d'un préavis municipal et l'étude de celui-ci par une commission ad hoc chargée de rapporter en séance plénière du Conseil.

Ce dernier, selon l'art. 45 de la Loi sur le droit de cité vaudois est compétent pour se prononcer sur l'octroi de la bourgeoisie d'honneur à « une personne qui a rendu des services importants à la Suisse, au canton ou à la commune, ou qui s'est distinguée par des mérites exceptionnels ».

De toute évidence, M. Sébastien Buemi répond à tous les critères requis. Pour toutes les valeurs qu'il défend, pour son parcours d'exception, mais aussi son courage et sa persévérance – autant de qualités qui permettent de repousser les limites de l'impossible –, la Municipalité estime qu'il mérite pleinement la Bourgeoisie d'honneur.

Pour la Municipalité, il paraît en effet justifié d'exprimer la reconnaissance des Autorités aiglones à un citoyen de notre ville qui a d'ores et déjà laissé sa trace dans l'histoire du sport automobile.

La Municipalité souhaite également au travers de ce titre de bourgeois d'honneur reconnaître l'engagement global de toute la famille Gachnang/Buemi : les frères Georges et Claude Gachnang, pour commencer, respectivement grand-père et grand-oncle de M. Buemi, impliqués dans le domaine de la mécanique et dans le sport automobile depuis près de soixante ans, ensuite Natacha Gachnang, sa cousine est pilote de classe mondiale et enfin, ses parents pour leur engagement sans faille à soutenir leur fils dans ses jeunes années.

6. PROCÉDURE ET DÉLAIS DE RÉALISATION

Aucune. La décision du Conseil communal est la seule démarche à entreprendre en vue de l'octroi de la bourgeoisie d'honneur qui entre en vigueur aussitôt les délais référendaires et de recours échus.

7. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON

A ce jour, depuis 1943, il a été conféré la bourgeoisie d'honneur de la Ville à sept personnes, dont la dernière fois en 1996 à M. **Pascal Richard** (né en 1964), coureur cycliste, Champion olympique sur route 1996, Champion du monde de cyclo-cross 1988 et multiple Champion suisse. Les autres bourgeois d'honneur sont : MM. **Gustave Doret** (1866-1943) - compositeur et chef d'orchestre (1943), **Frédéric Rouge** (1887-1950) – peintre (1943), **Eugène Bonnard** (1866-1957) - Avocat et syndic d'Aigle, **Alphonse Mex** (1888-1980) - Ecrivain, poète et auteur dramatique (1964), **Henri Badoux** (1909-1997) – entrepreneur viticole, conseiller national et fondateur de la Confrérie du Guillon (1983) et **Paul Anex** (1920-1997) - Médecin et fondateur de l'association pour la restauration du Château d'Aigle, créateur du Musée de la vigne et du vin (1992).

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Environnement : M. Sébastien Buemi est un des pionniers du sport automobile durable, de par son engagement et ses résultats en FIA Formula E, seul championnat de ce type utilisant des véhicules propulsés par un moteur électrique, présentant des véhicules modernes et exploratoires, promouvant les énergies de demain.

Social : la bourgeoisie d'honneur, en mettant en avant des personnalités de la vie aiglonne, fait figure de symbole pour la société. Ce sont les valeurs – sportives, humaines, éthiques, environnementales, notamment – représentées par M. Sébastien Buemi qui sont saluées par la Ville et, de ce fait, encouragées.

Economie : rien à signaler.

La mesure proposée s'inscrit donc dans une logique de **développement durable**.

9. INCIDENCES FINANCIERES

Aucune. L'octroi de la bourgeoisie d'honneur est une mesure purement honorifique, sans effet d'état-civil, ni droits et charges pour le bénéficiaire à l'endroit de la Ville et ni, à l'inverse, pour la Ville à l'endroit de la personne honorée. Il est toutefois possible que la médiatisation de cet octroi engendre quelques frais modiques de réception et de représentation, qui seront pris en charge sur le budget ordinaire du Service de l'administration générale.

10. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

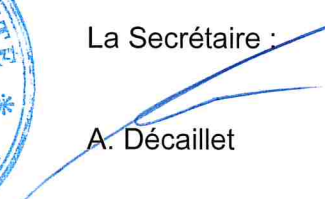
- Vu le préavis n° 2018-09 du lundi 9 avril 2018
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'accorder, conformément aux dispositions de l'article 64 de la Loi sur le droit de cité vaudois du 19 décembre 2017, la bourgeoisie d'honneur d'Aigle à Monsieur Sébastien Buemi.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :  F. Borloz

La Secrétaire :  A. Décaillet



Municipal délégué : M. F. Borloz, Syndic